



Préavis municipal n° 2019-01

Demande de crédit de Fr. 65'500.00 TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique de l'Administration communale, de l'introduction de la gestion électronique des documents, de l'introduction du processus de validation électronique des documents, de l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des séances de la Municipalité

La Municipalité de Yens

au

Conseil communal de Yens

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal la présente demande de crédit de Fr. 65'500.00 en vue de procéder au renouvellement et à l'amélioration de l'infrastructure informatique de l'Administration communale.

2. Exposé des motifs

La Municipalité souhaite engager dès 2019, les investissements nécessaires au renouvellement de ses infrastructures informatiques, à l'introduction de la gestion électronique des documents (GED), du processus de validation électronique des factures et à l'acquisition d'un logiciel de gestion des séances de la Municipalité.

Actuellement, le parc informatique de l'administration communale est composé d'un onduleur, d'un serveur physique et de quatre postes de travail. Deux postes à la direction de l'AIRADT, au collège du Rossé, travaillent également sur ce serveur.

Tous les postes de travail se connectent au serveur afin de bénéficier des programmes métier. La sauvegarde du serveur est assurée par deux disques durs externes qui font une copie des données toutes les nuits et sont alternés une fois par semaine avec une conservation externe au bâtiment de la Léchère afin de préserver toutes pertes en cas de sinistre.

L'onduleur acquis en mars 2016, a, selon les statistiques, une durée de vie de 3 à 5 ans. Il restera donc en service jusqu'au renouvellement du parc informatique.

Le serveur, installé en 2010, donne des signes de fin de vie. Il doit être quotidiennement arrêté et redémarré afin de fonctionner correctement. Il arrive au maximum de sa capacité et ne permettra plus à court terme, les différentes mises à jour et/ou futures modifications des programmes et diverses applications dont nous nous devons d'anticiper la croissance. En outre, il fonctionne sous le système d'exploitation de Microsoft « Windows Serveur 2008 ». Cette application cessera de bénéficier d'un support Microsoft le 14 janvier 2020.

Les ordinateurs individuels et les imprimantes ont tous été acquis il y a plus de dix ans et fonctionnent sous le système d'exploitation « Windows 7 » qui cessera également de bénéficier d'un support Microsoft le 14 janvier 2020.

3. Renouvellement du matériel

Compte tenu de l'évolution des solutions informatiques, la Municipalité souhaite opter pour une solution d'hébergement de ses données - contrairement à un serveur physique - avec le mandataire actuel, l'entreprise Info service, du groupe T2i, qui donne entière satisfaction et toutes les garanties nécessaires.

Cette option présente l'avantage d'offrir une solution « tout inclus », soit :

- Mise à disposition d'une infrastructure de serveurs et les prestations liées à la gestion de l'infrastructure mise à disposition ;
- La sauvegarde quotidienne des programmes et données ;
- Les licences et la maintenance des logiciels métier ;
- Toutes les prestations d'installation des nouvelles versions des logiciels métier ;
- Le support aux utilisateurs ;
- Les cours de formation centralisée dispensés dans les locaux de Renens ;
- Un coût forfaitaire connu et maîtrisé.

Vision des infrastructures communales :

- Hébergement des programmes et données informatiques ;
- Introduction d'un logiciel de gestion électronique des documents (GED) ;
- Introduction d'un processus de validation électronique des factures ;
- Introduction d'un logiciel de gestion des séances de la Municipalité ;
- Echange des ordinateurs & des imprimantes de l'administration communale ;
- Acquisition de tablettes pour les Municipaux.

4. Aspects financiers

Hébergement, mise en œuvre de l'environnement

Matériel	Fr.	1'070.00
Création de l'environnement d'hébergement		12'060.00
Installation de logiciels et transfert des données		2'800.00
Total, coût unique	Fr.	15'930.00

Hébergement, exploitation annuelle

Forfait annuel, année 2019	Fr.	21'000.00
Licences tierces		2'350.00
Total annuel		23'350.00

GED (gestion électronique des documents), mise en œuvre

Mise en œuvre	Fr.	15'200.00
Licences		4'050.00
Total, coût unique	Fr.	19'250.00

GED, exploitation annuelle

Licences	Fr.	860.00
Forfait annuel		5'260.00
Total annuel	Fr.	6'120.00

Validation électronique des factures

Mise en œuvre, coût unique	Fr.	5'900.00
----------------------------	-----	----------

Validation électronique des factures

Exploitation, forfait annuel	Fr.	1'730.00
------------------------------	-----	----------

Gestion des séances de la Municipalité

Licences	Fr.	5'700.00
Mise en œuvre (installation, configuration et formation)		5'800.00
Total, coût unique	Fr.	11'500.00

Gestion des séances de la Municipalité

Total, coût annuel	Fr.	1'560.00
--------------------	-----	----------

Poste de travail

4 ordinateurs	Fr.	4'500.00
Installation et licences		1'600.00
Total, coût unique	Fr.	6'100.00

Tablettes

5 tablettes	Fr.	2'200.00
Installation		400.00
Total, coût unique	Fr.	2'600.00

Imprimantes

3 imprimantes	Fr.	3'800.00
Installation		420.00
Total, coût unique	Fr.	4'220.00

RÉCAPITULATION :**Coût total par élément**

Hébergement	Fr.	39'280.00
Gestion électronique des documents		25'370.00
Validation électronique des factures		7'630.00
Gestion des séances de la Municipalité		13'060.00
Matériel et divers		12'920.00
Total	Fr.	98'260.00

Soit :

Coûts uniques :

Hébergement	Fr.	15'930.00
GED (gestion électronique des documents)		19'250.00
Validation électronique des factures		5'900.00
Gestion des séances de la Municipalité		11'500.00
Poste de travail		6'100.00
Tablettes		2'600.00
Imprimantes		4'220.00
Total	Fr.	65'500.00

Coûts annuels :

Hébergement	Fr.	23'350.00
GED (gestion électronique des documents)		6'120.00
Validation électronique des factures		1'730.00
Gestion des séances de la Municipalité		1'560.00
Total	Fr.	32'760.00

A l'heure actuelle, les coûts annuels de l'informatique avec un serveur physique sont de l'ordre de Fr. 26'000.00 (moyenne 2017-2018). Toutefois, l'ancienneté du parc informatique ne permettra pas d'assurer le maintien de ce chiffre. Avec le nouveau système, la maintenance, les mises à jour mineures et le support sont compris.

5. Modalités financières

La dépense devisée à Fr. 65'500.00 TTC sera financée par prélèvement à fonds de réserve « Renouvellement & rénovation », compte de bilan 9281. Les coûts annuels seront portés dans les comptes de fonctionnement.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude et de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement de l'infrastructure informatique de l'Administration communale, l'introduction de la gestion électronique des documents, l'introduction du processus de validation électronique des documents, l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des séances de la Municipalité ;

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 65'500.00 TTC ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- d'amortir par prélèvement à fonds de réserve « 9281 – Renouvellement & rénovation » la somme de Fr. 65'500.00 ;
- de porter les frais annuels aux comptes de fonctionnement.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du : 4 mars 2019

Délégués municipaux :

M. Jean-Luc André, Syndic, en charge de l'informatique

M. Stéphane Boss, Municipal, en charge des finances

Au nom de la Municipalité
Le Syndic / La Secrétaire



Jean-Luc André / Isabelle Blanc

Préavis mis à disposition du Bureau de Conseil communal le 05 mars 2019